

Convocation du : L'an deux mille treize, le mardi 8 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement  
3 janvier 2013 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de  
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
3 janvier 2013 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY,  
Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Frédéric BENOIST, Monique PETIT,  
Stéphane PICARD, Jonathan GODARD, Corine LEROUX

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14 Étaient absents : Anne DEMERLE, Pascal GASTINEAU, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume  
DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Isabelle PETIT ayant donné pouvoir à Frédéric BENOIST, Jean-  
Marc BARRIE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY

Fabrice GEFFROY est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

Madame le Maire demande le rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

1. prime annuelle des employés
2. fourniture et pose du rideau métallique dans le hangar des services techniques
3. Demande subvention FDAIC 2013 « Projet hydraulique agricole »

#### **1. Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 6 août, 6 septembre et 4 octobre 2012**

Les 3 comptes-rendus ont été envoyés aux élus ce jour et seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

#### **2. Délibération pour demande FDAIC 2013 « rue des blatiers 2<sup>ème</sup> partie »**

Comme chaque début d'année, Il convient de délibérer pour l'obtention d'une potentielle subvention du conseil général d'Eure et Loir au titre du Fonds d'Aide aux Communes.

Cette année, 2 dossiers seront présentés. Le second dossier est débattu au point numéro 12.

Le premier projet est un dossier voirie pour la continuation de la rue des Blatiers.

Le montant estimé par Fonciers Expert, notre probable maîtrise d'œuvre, est de :

Travaux	107 792,70€ HT
Maitrise d'œuvre :	7 545,49€ HT
	<hr/>
Total :	115 338,19€ HT

**Plan de financement :**

Subvention de 30% sur un plafond de 115 000€ HT :	34 500,00€ HT
Emprunt ou auto financement :	80 838,19€ HT
	<hr/>
	115 338,19€ HT

Début des travaux : juin 2013

Fin des travaux : décembre 2013

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter ce dossier de subvention au titre du FDAIC 2013 pour un montant de 34 500€ HT.**

**3. Délibération pour demande subvention au titre du fonds de péréquation**

Tous les ans le conseil municipal doit délibérer en prévision du versement des subventions au titre du fonds de péréquation pour autoriser Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général ladite subvention.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander au conseil général d'Eure et Loir la subvention au titre du Fonds de Péréquation 2013.**

**4. Délibération pour choix de la société chargée de la fourniture et de la pose de 2 élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite**

L'ouverture des plis pour la fourniture et la pose de 2 élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite a eu lieu le 26 décembre 2012.

Un seul pétitionnaire a répondu à celui-ci : Société ERMHES pour un montant de 14 835€ HT par élévateur.

Le taux de TVA est réduit à 5,5%.

Leur dossier répond parfaitement au CCTP. Un contrat de maintenance est possible à partir de la 2<sup>ème</sup> année au coût de 1207,26€ HT.

Coût total des 2 élévateurs : 29 670€ HT

**Plan de financement :**

Participation du conseil général 28 (FDAIC 2012) :	11 740€
Emprunt ou autofinancement :	17 930€
	<hr/>
	29 670€

L'emplacement de l'élévateur desservant la bibliothèque sera statué lors d'une réunion à laquelle les élus seront conviés en présence de la société ERMHES.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché avec la société ERMHES pour la fourniture et la pose de 2 élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite d'un montant de 29 670€ HT.**

5. **Délibération pour demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013 pour l'opération «travaux de mise aux normes cheminement pour l'accessibilité aux personnes à Mobilité Réduite de la Mairie »**

Compte tenu de la réhabilitation de la Mairie et de l'indispensable accessibilité à mettre en place pour les Personnes à Mobilité Réduite, la commune souhaite solliciter la DETR à ce titre.

Un professionnel sera consulté pour établir un devis permettant de déposer un dossier de subvention.

***Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter ce dossier de subvention au titre de la DETR 2013 pour un montant qui sera défini après consultation d'un professionnel.***

6. **Délibération pour annulation de la délibération supprimant le CCAS**

Lors de l'investiture du conseil municipal en 2002, les élus avaient délibéré pour supprimer le CCAS qui n'avait plus aucun dossier de demande d'aide de la part des administrés.

Cependant, il apparaît qu'il est opportun de remettre en fonction celui-ci et ainsi de permettre l'examen de dossiers de familles en difficulté.

Marc BALLESTEROS indique que compte tenu de la spécificité juridique de la commune de Boutigny-Prouais de part son association, il convient de se rapprocher de la sous-préfecture pour connaître les modalités de fonctionnement (2 CCAS ou 1 CCAS et une section).

Il sera procédé lors du prochain conseil municipal au vote du conseil d'administration, du règlement intérieur,...

***Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'annulation de la délibération en date du 12 Juillet 2001 supprimant le CCAS***

7. **Délibération pour participation financière au projet théâtre des classes de GS, CP, CE1, CM1**

La commune est sollicitée par 4 enseignantes de l'école élémentaire communale pour participer financièrement à un projet théâtre organisé par la compagnie Sub'théâtre de Nogent le Roi.

Les classes concernées sont les classes de maternelle Grande Section, CP, CE1 et CM1.

Le coût du projet est de 5 séances de 1h X 50€ = 250€ pour 1 classe

Soit pour 4 classes : 1000€

Le montant de la participation est alors discuté : 6 élus votent pour 400€ et 8 pour 500€ soit la moitié du coût du projet.

***Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation communale pour le projet théâtral ci-dessus présenté et par 8 voix contre 6 le montant de 500€ est approuvé***

8. **Délibération pour participation financière pour projet de mobilité professionnelle en Europe, lycée Jean Monnet**

La commune est sollicitée pour une demande d'aide au projet de mobilité professionnelle en Europe du lycée Jean Monnet.

Sont concernés les élèves de baccalauréat professionnel commerce section européenne anglais.

Le coût de la mobilité pour 5 semaines de stage avec un renforcement en anglais dans une école spécialisée coûte en moyenne 2300€ par élève.

Pour équilibrer financièrement le projet de l'an dernier, il leur manque 4300€.

3 élèves de Boutigny-Prouais ont pu participer à ce déplacement alliant l'aspect professionnel et linguistique : Lauriane SALOMON, Milène HELIX, Marjorie GEUFFROY

Après discussion, les élus proposent la somme de 500€.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation communale pour le projet de mobilité professionnelle proposé par le lycée Jean Monnet pour un montant de 500€**

#### **9. Délibération pour participation financière au séjour de ski des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Houdan**

Chaque année, la commune est sollicitée pour participer financièrement au séjour de ski des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Houdan. L'objectif principal de cette semaine éducative du 6 au 12 janvier 2013 est « Mieux vivre ensemble ». 28 enfants de Boutigny-Prouais sont concernés.

Coût réel du séjour : 360€ / enfant

Participation des familles : 310€ / enfant

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 50% de la différence :  $50\% \times 50\text{€} = 25\text{€}$  / enfant (soit 700€).

Une précision : le déficit est également comblé par la vente de calendriers et de films du séjour et la prise en charge par les fonds sociaux d'Etat ou du département

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation communale pour le séjour de ski des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Houdan d'un montant de 700€**

#### **10. Délibération pour la prime annuelle aux employés communaux**

Comme chaque année, la commune verse une prime dite « au mérite » aux agents communaux.

La somme allouée à cet effet est de 10 000€ à laquelle est déduite 2 000€ pour l'octroi de chèques cadeaux aux employés pour Noël d'un montant de 152€ pour une année entière de présence au sein de la collectivité.

Les primes sont calculées grâce à des critères définis par la commune et fonction aussi de leur salaire mensuel.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de ladite prime pour un montant de 10 000€ ainsi répartie.**

#### **11. Délibération pour Fourniture et pose d'un rideau métallique dans le hangar des services techniques**

La commune a fait l'acquisition courant 2012 d'un hangar permettant d'abriter les services techniques, le matériel encombrant et nécessitant le remisage, mais aussi la mise à l'abri du car scolaire.

Or, il s'avère que les portes permettant l'accès au hangar ne sont plus en état de bon fonctionnement. Il convient de les déposer et de mettre un rideau dont l'ouverture sera télécommandable.

L'entreprise PROFERMEX a été contactée et a fourni un devis de 4 814,84€ HT pour la fourniture et la pose d'un rideau métallique.

Mireille Eloy remercie Daniel Brunet pour le prêt gratuit de son engin télescopique qui a servi, entre autre, pour le passage de l'électricité.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise PROFERMEX pour un montant de 4 814,84€ HT.**

#### **12. Demande subvention FDAIC 2013 « Projet hydraulique agricole »**

Suite aux grosses pluies fin décembre 2012, la route départementale allant de Bouchemont à Beauterne au niveau du lieu dit « les terres blanches » a été en partie inondée durant plusieurs jours.

Du fait des conséquences non négligeables de cette situation sur la sécurité des usagers de cette voirie, de l'entretien accru et de la réfection accélérée de celle-ci, une réunion a eu lieu le mardi 8 janvier en présence de :

- M. Daubin, Conseil Général d'Eure et Loir, Chef de subdivision du Drouais-Thymerais
- M. Lucien, technicien voirie au conseil général d'Eure et Loir
- M. Quatreboeufs, administré et propriétaire de la parcelle concernée
- Fabrice Geffroy, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire
- Mireille Eloy, maire.

Madame le Maire précise aux élus que le Conseil Général aide aux travaux de reprofilage, recalibrage, aménagement de fossés et émissaires agricoles ayant reçu un avis technique favorable des services de l'eau du Conseil général.

Taux de référence maximum : 40 %

Dépense subventionnable HT plafonnée à : 80 000 €

Il convient donc de délibérer pour demander une subvention au titre du FDAIC 2013.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation pour un montant maximum de 30 000€ HT.**

### **13. Informations et Questions diverses**

Madame le Maire :

- Effectue un rappel des prochaines manifestations auxquelles sont conviées les élus :
  - 16 janvier à partir de 12h00 : repas aînés
  - 24 janvier à 19h30 : vœux de la CCPH
  - 25 janvier à 19h00 : vœux aux nouveaux habitants
- Fait savoir qu'une réunion contradictoire avec l'expert Cargill aura lieu le lundi 21 janvier concernant les désordres à l'école de Prouais. Les élus ayant suivis le dossier sont les bienvenus.
- Donne lecture des vœux de l'Aspic, et des administrés : Mme Calder, Mr et Mme Muschak, Mr et Mme Deuve, Mr et Mme Levarlet, Mr et Mme Maisonneuve.
- Donne lecture des cartes de remerciements des familles Daudigny, Maréchal et Fresnel pour la présence d'élus lors des obsèques de leurs proches.
- Informe les élus de la baisse de consommation électrique de la salle polyvalente après l'installation du chauffage par pompe à chaleur.
- Signale la parution d'un article sur la commune dans l'Echo Républicain du 27 octobre.
- Avise les élus de son invitation par le sous préfet pour le lancement du nouveau contrat aidé dit « d'avenir » destiné aux jeunes sans ou peu de qualification et âgés de moins de 25 ans.
- Fait savoir que les 2 contrats d'accompagnement à l'emploi sélectionnés début décembre pour le service administratif ont fait faux bond au bout d'un jour de présence dans les locaux.

Daniel Brunet fait part aux élus du souhait des riverains de la rue de la Fée de voir organiser, par la mairie, une réunion pour faire le point sur les aménagements de sécurité, comme convenu avant les travaux.

Monique Petit informe les élus de la tenue de la commission scolaire le 15 janvier à 20h30.

Frédéric Benoist souhaite connaître l'avancement des discussions sur l'interdiction des poids lourds route de champagne.

Mireille Eloy lui répond qu'elle n'a pas de nouvelle et que le conseil général ne dispose pas de moyens financiers du fait du classement en classe 4 de cette route départementale et donc non prioritaire.

Elle compte demander un rendez-vous à Albéric de Montgolfier pour avancer sur ce dossier.

Marc Ballesteros signale le mauvais fonctionnement de l'éclairage public sur Prouais, rue de la fée, 4 lampadaires neufs clignotent déjà.

Mireille Eloy lui fait savoir qu'elle a eu M. Tromp (responsable de la maintenance de l'éclairage public chez SES) au téléphone et que celui-ci lui affirme que la rue de la fée est éclairée.